

Le Président

Paris, le 29 juillet 2020

Madame, Monsieur

La Commission paritaire nationale de l'emploi de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche Prévention-Sécurité a obtenu, le 23 juillet dernier, l'enregistrement au répertoire spécifique de France compétences d'une certification de compétences complémentaires à un métier (CCC), intitulée « Assurer la protection de site sensible ». <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5240/>

Cette certification, nouvelle pour la CPNEFP par rapport à ses CQP traditionnels, vise à davantage professionnaliser les agents de sécurité privée amenés à travailler sur des sites sensibles, du type SAIV/OIV, SEVESO, sites relevant de la Défense, etc.

Elle sera accessible aux agents possédant deux années d'expérience professionnelle et s'inscrit dans le cadre d'une montée en compétence des entreprises et des agents de sécurité privée. Elle a en outre été élaborée avec le concours et le soutien du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), dépendant du Premier ministre. Enfin, le ministère de l'Intérieur a apporté son plein soutien à cette démarche.

Il apparaissait alors nécessaire de mettre les organismes de formation agréés par la CPNEFP et l'ADEF aux avant-postes de cette évolution voulue par la branche Prévention-Sécurité : seuls les organismes de formation agréés par la CPNEFP et l'ADEF pourront donc délivrer cette formation.

Ainsi, l'agrément des organismes de formation pour former à cette certification de compétences complémentaires sera dans quelques semaines possible à travers le site internet de l'ADEF, sur lequel vous trouverez également le cahier des charges correspondant.

Concrètement, ce cahier des charges prévoit d'assujettir six unités de valeurs (UV 1/2/3/4/8/9) à une attestation de compétences des formateurs, sur les neuf unités de valeurs que comporte cette nouvelle certification.

Concernant l'UV1, la formation de formateur sera délivrée par un membre du SGDSN (ou mandaté par lui) : en effet, les formateurs devront être d'un niveau et d'une compétence reconnus sur certains sujets sensibles. Concernant les UV 2/3/4/8/9, l'attestation sera délivrée aux formateurs pour suite à un passage devant une commission d'agrément mise en place par la CPNEFP.

Vous trouverez d'ici la fin de cette semaine, sur le site de l'ADEF, le cahier des charges habituel qui devra être dispensé, afin que vos formateurs puissent se familiariser avec le contenu. Sur le site de France compétences (Cf. lien internet ci-dessus), se trouve le référentiel d'activité, de compétence et d'évaluation figurant au répertoire spécifique.

La première date d'agrément pour les formateurs, concernant les UV 2/3/4/8/9, sera le 3 septembre 2020, durant une la journée entière : prenez attache avec nos personnels de l'ADEF afin d'y inscrire vos formateurs intéressés.

Concernant la formation sur l'UV 1, réalisée par le SGDSN, merci de candidater également auprès de nos assistantes : nous remonterons ensuite les demandes au SGDSN et vous communiquerons alors les dates et lieu de la formation.

Pour aborder tous ces sujets et répondre à vos questions, nous vous proposons une visioconférence le lundi 3 août de 10h à 12h. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de l'ADEF pour recevoir le lien de connexion.

Cette certification constitue une innovation pour notre branche et ouvre la voie, pour vous, à une véritable transformation en matière de formation en sécurité privée. Elle sera suivie d'autres démarches identiques dans les mois à venir.

Comptant sur votre implication, nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et saurons vous accompagner dans la mise en place de cette nouvelle certification.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Pascal RITTER
Président



Copie :

- *Préfet Cyrille MAILLET, Préfet, Directeur du CNAPS*
- *Thomas CAMPEAUX, Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques*
- *Frédéric GAUTHEY, Président du GES*
- *Thierry DUDIT, SGDSN*
- *Cédric PAULIN, Président de l'ADEF*